

Guide d'accueil des étrangers

avec le soutien de

l'acsé

l'agence nationale
pour la cohésion sociale
et l'égalité des chances

Conseil des étrangers



VILLE DE
CACHAN

sommaire

• Edito	1
• Accès aux droits	2
• Apprendre le français	5
• Accès aux soins	6
• Citoyenneté	9

N° Retrouvez au dos les lieux sur le plan

édito

Notre ville est riche de sa diversité, qui contribue à son développement.

Il est important de faciliter l'installation des Cachanais étrangers en les informant de leurs droits et des démarches à suivre. C'est dans ce but que le Conseil des étrangers de Cachan et la Ville ont réalisé ensemble le Guide d'accueil des étrangers.

Traduit en plusieurs langues, ce guide contient des informations utiles pour l'intégration : accès aux droits, à la santé, apprentissage du français, citoyenneté et lutte contre les discriminations.

Je souhaite qu'il permette à chacun de trouver sa place à Cachan et de participer pleinement à la vie de la cité.

Jean-Yves Le Bouillonnet
Maire de Cachan
Député du Val-de-Marne

Le Conseil des étrangers

Présidé par le Maire, Le Conseil des étrangers est composé de 24 personnes de 13 nationalités étrangères différentes. Il a pour but de favoriser l'expression citoyenne des étrangers résidant à Cachan et participant à la vie de la cité. Le conseil doit contribuer à une meilleure insertion politique et administrative des étrangers, une meilleure visibilité de leur apport à la vie cachanaise et à promouvoir la citoyenneté de résidence. Il peut formuler des avis et des propositions sur tous les projets intéressant la vie communale.

Accès aux droits

■ La Sous-préfecture :

Délivrance des titres de séjour et examen des demandes de naturalisation.

Sous-préfecture de L'Haÿ-les-Roses

2 avenue Larroumès à L'Haÿ-les-Roses

01 49 56 65 00 - Site : <http://www.val-de-marne.pref.gouv.fr/>

(Accès par le bus 184)

Horaires d'ouverture :

les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 16h
et le jeudi uniquement sur convocation.

Le retrait des titres de séjour se fait exclusivement les lundi, mardi, mercredi et vendredi de 10h à 12h ou aux jours et horaires mentionnés sur le courrier que vous recevez.

- La Mairie de Cachan renseigne sur les démarches à accomplir

Mairie de Cachan 11

Square de la Libération - 01 49 69 69 69

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15
fermé le jeudi matin
mardi et jeudi ouvert jusqu'à 19h
samedi de 8h45 à 12h30

■ Les autres structures qui peuvent vous aider dans vos démarches et vous apporter des conseils (Droit des étrangers, Droit du logement, Droit du travail, Droit de la famille, etc.) :

- La Maison de Justice et du Droit s'adresse à tous les habitants de l'agglomération. C'est un lieu où chacun peut trouver une réponse simple et rapide à des questions d'ordre juridique en accédant à des informations gratuites et confidentielles. Vous pouvez aussi, auprès d'acteurs variés et compétents, trouver une aide, une orientation, un soutien et, le cas échéant, bénéficier d'un véritable suivi.

2

Maison de Justice et du Droit

65 rue Jean-Jaurès à Villejuif - 01 43 90 25 25

(Accès par le bus 162)

Horaires d'ouverture :

lundi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
mardi de 9h à 12h30 - accueil téléphonique de 13h30 à 16h30
mercredi de 9h à 17h30 sans interruption
jeudi de 13h30 à 19h30
vendredi accueil téléphonique de 9h30 à 12h30

- L'association **Nouvelles Voies** propose un accompagnement juridique et administratif. Permanences gratuites dans les centres socioculturels de Cachan.

Centre socioculturel La Plaine 1

1 allée Pierre de Montreuil - 01 49 69 60 10

E-mail : csc.laplaine@yahoo.fr

Centre socioculturel Lamartine 2

4 square Lamartine - 01 49 69 61 10

E-mail : csc.lamartine@wanadoo.fr

Centre socioculturel Maison Cousté 3

19 rue Cousté - 01 45 46 67 15

E-mail : csc.maisoncouste@yahoo.fr

- **Ecrire ensemble** aide les personnes qui ont des difficultés pour rédiger des lettres destinées aux particuliers ou à des organismes publics et privés, pour rédiger un CV, une lettre de motivation. Les bénévoles de l'association aident également à effectuer des démarches administratives : remplir des documents, constituer un dossier. Ils orientent si nécessaire vers les services compétents.

Ecrire ensemble 4

Espace des solidarités

3 rue Camille Desmoulins - 01 49 69 15 70

Horaires d'ouverture :

Les mardi, mercredi et samedi de 9h à 11h30,
hors vacances scolaires ainsi que les samedis les précédant.

3

- **Permanence gratuite d'avocat conseil en Mairie 11**

Une avocate reçoit le troisième samedi de chaque mois de 10h à 12h30, gratuitement et sur rendez-vous au 01 49 69 69 69.

- **CIDFF Val de Marne** propose des permanences gratuites sur les droits des femmes et des familles (accès au Droit, lutte contre les violences, emploi et création d'entreprise, vie familiale et parentalité, santé, éducation et citoyenneté).

CIDFF Val de Marne

12 avenue Mitterrand 94000 Créteil - 01 72 16 56 50

■ **Les associations de soutien aux étrangers et de lutte contre les discriminations :**

- **SOS Racisme Touche pas à mon pote 5**

L'association lutte contre les actes de discrimination raciale.

Maison des associations - 9 rue Amédée Picard

09 54 87 85 59 - E-mail : sosracisemvdm@free.fr

- **Accueil et développement (en lien avec la Paroisse de Cachan) 6**

Accueil, aide et conseil aux personnes étrangères

7 rue Nouvelle - 01 46 64 58 36 - E-mail : jeanclaude.bullier@orange.fr

- **Réseau éducation sans frontières (RESF) 5**

L'association milite contre l'éloignement d'enfants étrangers scolarisés en France, causé par l'éloignement de leurs parents étrangers en situation irrégulière.

Maison des associations - 9 rue Amédée Picard

01 46 63 13 93 - 01 46 63 21 20 - E-mail : resfcachan@hotmail.fr

- **GISTI**

Le GISTI est un groupe d'information et de soutien des immigrés. Il tient des permanences juridiques gratuites :

- par téléphone du lundi au vendredi entre 15h et 18h au 01 43 14 60 66

- par courrier avec une réponse dans un délai de deux semaines au maximum

Ecrivez à : GISTI - 3 villa Marcès - 75011 Paris - France

Suite à votre appel ou courrier, un rendez-vous pourra vous être proposé.

Apprendre le français

La maîtrise du français est une condition indispensable à l'intégration et à l'insertion sociale et professionnelle. Les centres socioculturels de Cachan proposent toute l'année des cours de français à visée socialisante. Ils peuvent aussi vous orienter vers d'autres cours adaptés à vos besoins (alphabétisation, formation en français à visée professionnelle,...).

- **Centre socioculturel La Plaine 1**

1 allée Pierre de Montreuil - 01 49 69 60 10

E-mail : csc.laplaine@yahoo.fr

- **Centre socioculturel Lamartine 2**

4 square Lamartine - 01 49 69 61 10

E-mail : csc.lamartine@wanadoo.fr

- **Centre socioculturel Maison Cousté 3**

19 rue Cousté - 01 45 46 67 15

E-mail : csc.maisoncouste@yahoo.fr

Accès aux soins

Accéder aux soins lorsqu'on connaît mal le système de santé français ou lorsqu'on ne maîtrise pas la langue n'est pas toujours simple. Plusieurs structures à Cachan facilitent l'accès aux soins.

- **Le Centre municipal de santé (CMS)** permet un accès aux soins pour tous, assurés sociaux ou non. Il propose des consultations en médecine générale et dans plusieurs spécialités médicales. Il possède également un service dentaire, un service d'orthodontie et un service de kinésithérapie. Les assurés sociaux ne paient que le ticket modérateur (tiers payant), c'est-à-dire la somme que la Sécurité sociale laisse à charge de l'assuré, et qui peut, suivant le contrat souscrit, être remboursée par une mutuelle. Les non-assurés ont également accès au CMS et paient le plein tarif de la Sécurité sociale.

Centre Municipal de Santé 7

7 av. Cousin de Méricourt
01 49 69 61 40 et 01 49 69 61 50

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 19h,
samedi de 9h à 12h.

- **Les centres de Protection Maternelle et Infantile (PMI)** proposent des consultations et des actions de prévention médico-sociales (contraception, suivi des grossesses, pesée des nourrissons, accueil des jeunes familles, dépistage des handicaps, maladies chroniques, anomalies sensorielles, retards psycho-moteurs, protection de l'enfance, vaccinations...) en faveur des femmes et des enfants de moins de 6 ans.

PMI centre-ville 8

4 rue Raspail - 01 46 64 08 81

PMI Pasteur 9

2 avenue Pasteur - 01 46 63 21 88

6

- **Le Centre de planification et d'éducation familiale** informe sur les méthodes de contraception, l'interruption volontaire de grossesse, la stérilité, le suivi de la grossesse et la sexualité et la vie du couple.

Centre de planification et d'éducation familiale 9

2 avenue Pasteur - 01 46 63 21 88

Horaires d'ouverture :

1^{er} mercredi du mois de 13h30 à 15h30
les autres mercredi de 15h30 à 18h30
vendredi de 9h à 13h sur rendez-vous

- **Le Centre médico-psychologique**, consultations pour les adultes.

Centre médico-psychologique 10

43 avenue Carnot - 01 41 24 27 20

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 9h à 17h

- **La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)** traite les demandes d'inscription à la Sécurité sociale et apporte des renseignements au sujet de l'assurance maladie. Elle traite également les demandes d'aide médicale de l'Etat (AME permettant un accès aux soins aux étrangers en situation irrégulière sous certaines conditions).

Caisse primaire d'assurance maladie

3 bis passage de la Fontaine - 94800 Villejuif

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

7

- **Le Comité médical pour les exilés (Comede)** a pour objet de promouvoir la santé des exilés en France. Il est doté d'un centre de santé, d'un Espace Santé Droit et d'un Centre-ressources.

Centre de santé à l'Hôpital Bicêtre

78 rue du Général Leclerc au Kremlin Bicêtre

Consultations médicales, infirmières, psychothérapeutiques et socio-juridiques avec interprète, sur rendez-vous du lundi au vendredi - 01 45 21 38 40

Permanence téléphonique droits, soutien et accès aux soins, du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 - 01 45 21 63 12

Permanence téléphonique médicale, du lundi au mercredi de 14h30 à 17h30 - 01 45 21 38 93

Permanence téléphonique santé mentale, mardi et mercredi de 14h30 à 17h30 - 01 45 21 39 31

Citoyenneté

Plusieurs instances vous permettent de prendre part à la vie de la ville. Vous pouvez aussi y trouver un soutien pour développer des projets locaux ou relevant de la solidarité internationale.

- **Les Comités de quartier**

Les Comités de quartier sont des instances de concertation qui permettent aux Cachanais d'échanger sur la vie dans leur quartier, de faire le point sur l'avancée des projets et des propositions pour l'avenir de la ville. Ils se réunissent régulièrement et sont ouverts à tous. Les dates des réunions et les comptes-rendus sont publiés sur le site internet de la Ville. www.ville-cachan.fr

Comité de quartier Ouest-Nord - E-mail : coqon.cachan@gmail.com

Comité de quartier du Coteau - E-mail : cdq.coteau@mail.com

Comité de quartier La Plaine - E-mail : dsu@ville-cachan.fr

Comité de quartier du Centre ville - E-mail : comite.quartier.cv@gmail.com

Comité de quartier Ouest-Sud - E-mail : dsu@ville-cachan.fr

- **Le Conseil des étrangers**

Le Conseil des étrangers est composé de 24 personnes de 13 nationalités étrangères différentes. Il a pour but de favoriser l'expression citoyenne des étrangers résidant à Cachan et participant à la vie de la cité. Le Conseil doit contribuer à une meilleure insertion politique et administrative des étrangers, une meilleure visibilité de leur apport à la vie cachanaise et à promouvoir la citoyenneté de résidence. Il peut formuler des avis et des propositions sur tous les projets intéressant la vie communale.

Service Développement social urbain

Mairie de Cachan ¹¹ 01 49 69 69 10 - E-mail : dsu@ville-cachan.fr

- **Le Comité des Relations Internationales et des Jumelages de Cachan (CRIJ)**

Le CRIJ soutient les associations et les établissements scolaires cachanais dans la réalisation de projets de solidarité internationale et d'échanges internationaux. Il porte le jumelage et l'organisation de cours de langues étrangères.

Maison de l'amitié ¹²

94 rue Etienne Dolet - www.cachan-crij.org - 06 27 46 07 15



Pour plus d'informations vous pouvez prendre contact en Mairie avec le
Service Développement social urbain
dsu@ville-cachan.fr
01 49 69 69 10